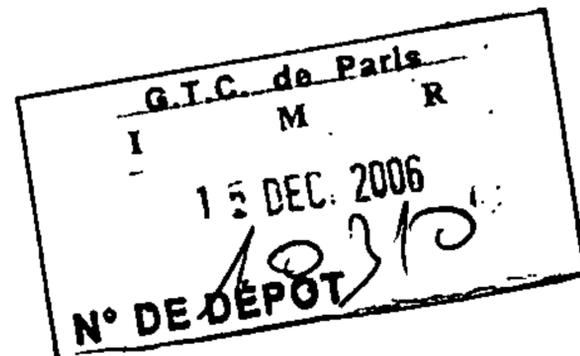


# Rapport du Commissaire aux Comptes

sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée

BORN4SPORTS en Société par Actions Simplifiée



## **BORN4SPORTS**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 5 000€

128, rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

## **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable

et de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

100, rue de Courcelles

75017 PARIS

**Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2006**

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée BORN4SPORTS en Société par Actions Simplifiée

## Société BORN4SPORTS

Assemblée Générale Extraordinaire du  
21 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution d'une part, de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 27 novembre 2006, en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, et d'autre part, de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 5 décembre 2006, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre Société, et également afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Elles requièrent en outre, la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- **BORN4SPORTS** propose une activité de ventes privées en ligne spécialisée dans le domaine sportif ;
- La société bénéficie d'avances en compte courant consenties par la société **BNK4** ; et l'entrée d'un nouvel actionnaire devrait permettre à **BORN4SPORTS** d'assurer sa capacité financière.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital d'un montant d'un million d'euros (dont une prime d'émission de 998 750 Euros) proposée aux première et la deuxième résolutions à l'Assemblée Générale du 21 décembre 2006, nous attestons que le montant des capitaux propres sera au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 6 décembre 2006

Le Commissaire aux comptes et à la transformation  
**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International

  
Valérie Hengoat-Fauvel  
Associée